**Nom et Prénom : Fatoumata Binta SIDIBE**

**Titre du mémoire : La protection de la clientèle en droit bancaire**

**Résumé :** Ce travail de mémoire porte sur « la protection de la clientèle en droit bancaire », la protection étant entendue comme l’ensemble des mesures juridiques et institutionnelles mis en place par les autorités compétentes permettant ; de garantir et de préserver de manière générale les droits des usagers des services financiers et en particulier de la clientèle, qui entretient une relation contractuelle avec la banque.

Cette étude a donc été menée dans le contexte des pays africains plus précisément dans la zone de l’union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) au sein de laquelle, la protection de la clientèle a été reléguée au second plan, avec l’harmonisation et le développement économique érigés en missions principales de l’union.

Il s’agit alors, à travers cette étude de constater l’étendue des mécanismes de protection mis en place par les autorités compétentes tant nationales que communautaires de l’union, en s’interrogeant sur les dispositifs mis en place par le législateur pour protéger la clientèle contre la toute puissance économique de la banque.

Dès lors, cela a fait ressortir dans un premier temps le domaine de la protection de la clientèle bancaire en identifiant de manière générale l’ensemble des mesures juridiques ayant pour but la protection de la clientèle dans l’union.

**Mots clés** : clientèle bancaire ; protection ; usagers des services financiers, UEMOA, dispositifs juridiques ; dispositifs institutionnels ; banque